



### Question écrite

#### Insertion des chômeurs sur le marché du travail, que propose la Commune de Delémont ?

A cause de la pandémie Covid-19, le taux de chômage dans le Canton du Jura a inévitablement augmenté, il a par exemple atteint 5,7 % durant le mois de janvier 2021 et selon le dernier chiffre communiqué le taux de chômage se situe actuellement à 5,1%.

Bien que les derniers chiffres laissent entrevoir une reprise économique, il est à redouter que les situations de chômage perdurent surtout pour les travailleurs et travailleuses les plus précaires.

Le Canton du Jura prévoit des mesures pour lutter contre le chômage de longue durée. En effet, tous bénéficiaires d'indemnité chômage ont la possibilité de trouver un PET (programme d'emploi temporaire). Cette mesure vise notamment à rafraîchir ou élargir ses connaissances professionnelles, acquérir une expérience professionnelle et démontrer son aptitude au placement.

Il est évident que si le-a demandeur-se d'emploi exerce un emploi en programme soutenu par l'assurance chômage durant une période déterminée, il-elle pourra reprendre confiance dans son activité professionnelle. Ceci bien entendu si l'emploi proposé correspond à ses compétences professionnelles et personnelles.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal :

- Combien de postes sont proposés par la Commune de Delémont dans le cadre de l'assurance chômage pour une réinsertion dans la vie professionnelle ?
- Quelle est la relation entre les collaborateurs du Canton qui organisent ses postes et la Commune de Delémont
- Y a-t-il d'autres mesures éventuellement proposées par la Commune de Delémont ?

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

Pour le groupe socialiste  
Clarisse Levet Michel